

Zeitschrift: Armee-Logistik : unabhängige Fachzeitschrift für Logistiker = Organo indipendente per logistica = Organ independenta per logistichers = Organ indépendant pour les logisticiens

Herausgeber: Schweizerischer Fourierverband

Band: 85 (2012)

Heft: 7-8

Rubrik: Impressum

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ARMEE-LOGISTIK

85. Jahrgang. Erscheint 11-mal jährlich
(monatlich, Doppelnummer 7/8). ISSN 1423-7008.
Beglaubigte Auflage 5674 (WEMF 2010).

Offizielles Organ: Schweizerischer Fourierverband (SFV) /
Schweizerische Offiziersgesellschaft der Logistik (SOLOG) /
Verband Schweizerischer Militärkuchenchefs (VSMK) / Armee
Logistik Verband Aargau (alvaargau)

Jährlicher Abonnementspreis: Für Sektionsmitglieder im
Mitgliedsbeitrag inbegriffen. Für nicht dem Verband angeschlos-
sene Angehörige der Armee und übrige Abonnenten Fr. 32.–,
Einzelnummer Fr. 3.80. Postkonto 80-18 908-2

Verlag/Herausgeber: Schweizerischer Fourierverband,
Zeitungskommission, Präsident Four Stefan Walder, Aufdorf-
strasse 193, 8708 Männedorf, Telefon Privat 079 346 76 70,
Telefon Geschäft 044 258 40 10, Fax 044 258 40 30,
E-Mail: swalder@bluewin.ch

Redaktion: ARMEE-LOGISTIK, Four Christian Schelker, Kaserne,
5001 Aarau, E-Mail: redaktion@armee-logistik.ch

Chefredaktor:

Oberst Roland Haudenschild (d)

Sektionsnachrichtenredaktor: Four Christian Schelker (cs)

Mitarbeiter: Hartmut Schauer (Deutschland/Amerika),

Oberst Heinrich Wirz (Bundeshaus).

Rédaction Suisse Romande (Correspondance):

Michel WILD (mw), Huberstrasse 34, 3008 Berne,
téléphone privé 031 371 59 84, mobile 079 328 25 36.

Redaktionsschluss: am 01. des Monats

Adress- und Gradänderungen:

SFV und freie Abonnenten: Zentrale Mutationsstelle SFV,
Postfach, 5036 Oberentfelden, Telefon 062 723 80 53,
E-Mail: mut@fourier.ch

SOLOG-Mitglieder: Bei den jeweiligen Sektionsvorständen
oder beim Zentralkassier (siehe Impressum SOLOG)

VSMK-Mitglieder: Zentrale Mutationsstelle VSMK, Verband
Schweizerischer Militärkuchenchefs, Gossauerstrasse 61/1,
9100 Herisau, E-Mail: vonaes@gmx.ch

ALVA-Mitglieder: Stabsadj Sandro Rossi, Im Täl 5,
5452 Oberrohrdorf, E-Mail: sandro.rossi@alvaargau.ch

Inserate:

Anzeigenverwaltung Armee-Logistik,

Four Christian Schelker, Kaserne, 5001 Aarau,

Telefon Geschäft 044 258 40 10

(Hr. Walder), Fax 044 258 40 30, E-Mail: swalder@bluewin.ch,

Inseratenschluss: am 01. des Vormonats

Druck: Druckerei Triner AG, Schmiedgasse 7, 6431 Schwyz,
Telefon 041 819 08 10, Fax 041 819 08 53

Satz: Druckerei Triner AG

Vertrieb/Beilagen: Schär Druckverarbeitung AG,
Bernstrasse 281, 4852 Rothrist, Telefon 062 785 10 30,
Fax 062 785 10 33

Der Nachdruck sämtlicher Artikel und Illustrationen – auch teil-
weise – ist nur mit Quellenangabe gestattet. Für den Verlust nicht
einverlangter Beiträge kann die Redaktion keine Verantwortung
übernehmen.

Die irgendwie geartete Verwertung von in diesem Titel abgedruck-
ten Anzeigen oder Teilen davon, insbesondere durch Einspeisung
in einen Online-Dienst, durch dazu nicht autorisierte Dritte ist
untersagt. Jeder Verstoß wird gerichtlich verfolgt.

Member of the European Military Press Association (EMPA)

L'économie est un devoir du soldat

«Pour qu'une armée puisse se battre, elle a besoin non seulement de bons soldats, mais encore d'un matériel abondant et en excellent état.

Au moment de leur emploi au combat, les armes, l'équipement personnel et le matériel de corps doivent pouvoir rendre leur maximum. Le soldat et le gradé disposent, au moment décisif, d'un matériel dont la valeur dépend des soins qu'ils lui ont donnés. La qualité de ce matériel est donc entre leurs mains. Ils ne doivent pas compter sur le matériel de remplacement. Seuls les objets qu'on a sous la main sont sûrs. Chacun a donc le devoir de traiter le matériel avec soin et de limiter toute consommation au strict nécessaire.

Il est certain que notre pays rencontrera bientôt des difficultés dans le domaine de l'importation des matières premières et de la production indigène. Dès le début, tous les services de l'armée doivent veiller à ce que rien ne se perde ou ne soit dilapidé et à ce que l'économie soit partout la règle. Aucune course de véhicule à moteur ne devra être exécutée si elle ne répond pas à une nécessité absolue ou si d'autres moyens de locomotion (chemin de fer, cheval, bicyclette) peuvent être employés plus rationnellement. Les Véhicules à moteur qui consomment beaucoup de carburants ne seront employés qu'en cas de besoin impérieux. Les courses à vive allure (ou à vitesse trop réduite) entraînent la consommation d'une quantité excessive de benzine et doivent donc être évitées.

Notre industrie automobile et notre élevage chevalin ne sont pas en mesure de couvrir les besoins de l'armée suisse. Force est de nous tirer d'affaire avec ce dont nous disposons. L'intérêt de la défense nationale commande donc de ménager chevaux et véhicules.

D'une manière toute générale, il importe d'ailleurs que rien ne se perde ni se dilapide dans l'armée. Le vieux métal et les déchets de tous genres doivent être utilisés au mieux.

Les sacrifices que le pays doit supporter sont considérables. Nous devons veiller à ne pas les accroître encore par la négligence ou par un manque de compréhension. Partout où la troupe doit se servir des biens de l'Etat ou de ceux des particuliers (ouvrages fortifiés, places d'exercices, cantonnements, etc.), elle s'abstiendra de tout emploi abusif de matériel

et aura soin de ne causer aucun dommage sans nécessité absolue. Tant que nous ne sommes pas en guerre, nous devons renoncer à des mesures qui seraient peut-être désirables mais dont l'intérêt ne répondrait pas aux dommages qui en résulteraient. L'approvisionnement du pays exige qu'on respecte le plus possible les cultures de toutes sortes. Les troupes ne devront pas non plus abuser de l'hospitalité de la population de localités où elles sont cantonnées, car la population civile supporte des sacrifices déjà suffisamment lourds.

L'armée sert le pays et doit en défendre les intérêts. Elle doit agir en conséquence. Ménager le matériel et la propriété privée est d'ailleurs un devoir moral. La troupe qui a le sens de l'économie prouve sa discipline et son esprit militaire.

J'attends de tout soldat qu'il comprenne ces choses et les mette en pratique. De tout gradé, j'exige qu'il donne le bon exemple également dans ce domaine et fasse appliquer dans sa sphère de commandement une stricte économie.»

Le Commandant en chef de l'Armée :

Q.G., 8.9.39

Général GUIBAN

Voir aussi l'ordre du Général du 19.2.41 concernant l'économie et le soin du matériel.

Source:

Guide administratif à l'usage des Fourriers des Quartiers-maîtres et des Commandants d'unités. Edité par l'Association Romande des Fourriers Suisses avec l'autorisation du Commissaire des guerres en chef. Rédaction et Administration:

Capitaine Ed. Béguelin,

Thoune; décembre 1943, p. 2

(rh)

